

## **Message du Conseil communal au Conseil général N° 29 du 5 juin 2014**

**OBJET : Crédit de Fr. 225'000.- pour l'aménagement des combles à l'Unité d'accueil des Patachous à Bassecourt, propriété de la Bourgeoisie.**

---

### **1. Considérations générales**

Le Conseil général, lors de sa séance du 29.04.2014, a accepté de poursuivre le projet et la demande de 10 places d'accueil supplémentaires pour écoliers sur le site de Bassecourt et la demande d'ouverture d'une antenne à Glovelier pour 14 places. Ces deux dossiers ont été adressés au service de l'Action sociale.

Pour accueillir les enfants sur le site de Bassecourt, les combles du bâtiment ont besoin de travaux et de modifications tant au niveau sanitaire que chauffage etc. La Bourgeoisie de Bassecourt, propriétaire du bâtiment abritant l'UAPE, a terminé son étude des travaux d'aménagements nécessaires dans leur bâtiment. Le mandat a été confié au Bureau d'architecture Burri et Partenaires Sàrl à Soyhières qui a rendu son devis. L'assemblée Bourgeoise doit se prononcer sur le montant des travaux à réaliser. L'assemblée bourgeoise aura lieu le 12 juin prochain.

### **2. Considérations particulières**

Au vu du nombre croissant de demandes de subventions à l'office fédéral de l'action sociale (OFAS), les conditions fixées dernièrement pour les demandes des Unités d'accueil sont définies comme suit :

- Solde pour le canton du Jura, Fr. 257'000.- à disposition encore en début d'année.
- Dépôt de la demande de subventions auprès de l'OFAS avant le 1 juillet 2014
- Ouverture de la nouvelle structure d'unité d'accueil au 31 janvier 2015

En effet, l'enveloppe des contributions octroyées au canton du Jura arrive à épuisement, d'autres demandes de communes jurassiennes sont en cours.

Afin de pouvoir s'organiser pour janvier 2015, nous devons certes attendre la décision cantonale pour l'octroi de places supplémentaires, mais nous devons déposer la demande de subsides assez tôt. Le Conseil communal est conscient que si nous attendons le prochain Conseil général de fin septembre, le temps nous manquera pour établir les soumissions des travaux, adjudications et réalisation, pour une ouverture en janvier 2015.

C'est pourquoi, le Conseil communal est d'avis qu'il faut prévoir cet investissement sous réserve de la décision de ratification du nombre de places octroyées par le Gouvernement.

### **3. Points particuliers**

Les principes suivants ont été retenus par le Conseil communal pour la suite du dossier

- Déposer la demande de subventions OFAS dans les meilleurs délais
- Voir la décision de l'assemblée Bourgeoisie sur l'acceptation de ce crédit
- Ratifier le crédit d'investissement de la Bourgeoisie par le Conseil général sous réserve de l'octroi de places supplémentaires par le canton
- En cas de refus du canton, le projet sera repris ultérieurement
- En cas d'acceptation, le permis doit être déposé, suite de quoi les soumissions et le projet pourront être mis en œuvre

#### 4. Descriptif et coût des travaux

Les travaux d'aménagements des combles ont été discutés avec le bureau d'architecte, la Bourgeoisie, la direction ainsi qu'un représentant de l'ECA Jura. L'aménagement d'une pièce de jeux, de repas et de garde avec cuisine est prévu dans la grande partie des combles. Un vestiaire, des sanitaires et un réduit dans la partie Ouest. Quatre Vélux doivent être prévus dans le toit, partie nord. Le devis comprend :

Les travaux dans la charpente et Vélux	Fr.	23'700.-
Etanchéité et isolation	Fr.	2'000.-
Installations électriques et lustreries	Fr.	16'050.-
Chauffage et ventilation	Fr.	27'650.-
Installations sanitaires – agencement de cuisine	Fr.	43'600.-
Menuiserie, parois et portes	Fr.	29'000.-
Revêtement de sol et peinture	Fr.	29'000.-
Honoraires	Fr.	20'000.-
Taxes et autorisations	Fr.	4'000.-
Divers et réserves, imprévus	Fr.	<u>10'000.-</u>
<b>Coût total des travaux</b>	<b>Fr.</b>	<b>205'000.-</b>
<b>Mobilier</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>20'000.-</u></b>
<b>Total crédit d'investissement, BRUT TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>225'000.-</b>

L'association des Patachous s'acquittera d'une location annuelle supplémentaire à fixer par la Bourgeoisie selon les normes cantonales admises (maximum Fr. 1'300.00/place et par année), soit un retour sur investissement pour la Bourgeoisie.

#### 5. Financement

La dépense sera couverte par voie d'emprunt.

##### **Plan de financement**

Investissement brut	Fr.	225'000.-
Subventions à recevoir	Fr.	<u>p.m.</u>
Investissement net	Fr.	225'000.-
Emprunt contracté par la Bourgeoisie	Fr.	205'000.-
Emprunt contracté par la Commune	Fr.	20'000.-

#### 6. Préavis des Autorités

La commission bourgeoise, en date du 4 juin 2014, a préavisé favorablement cet objet.

La mise à l'ordre du jour du présent message a été décidée par le bureau du Conseil Général, en date du 04 juin 2014. Il n'a pas fait l'objet d'un avis préalable par le Conseil communal et les dicastères concernés.

Haute-Sorne le 5 juin 2014

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Président**

**Jean-Bernard VALLAT**

**Le Secrétaire**

**Michel GUERDAT**